

Immigration : un communiqué épiscopal dans le bon sens

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#), [Immigration](#)

Date : 28 septembre 2010

Aujourd'hui, est présenté à l'Assemblée Nationale le projet de loi sur l'immigration du ministre Eric Besson. Les évêques de la Commission pour la Mission universelle de l'Eglise (**Mgr Garnier** -Cambrai, **Mgr Centène** -Vannes, **Mgr de Dinechin** -auxiliaire de Paris, **Mgr Jordan** -Reims, **Mgr Rey** -Fréjus-Toulon, **Mgr Schockert** -Belfort-Montbéliard et **Mgr Stenger** -Troyes) publient un communiqué :

L'Etat a le devoir d'établir des règles. Dans le domaine de l'immigration, le gouvernement est amené à procéder à la régulation des flux migratoires, prenant en compte le bien commun. Les responsables politiques ont donc à prendre des décisions difficiles, nous le savons bien. Mais, comme évêques catholiques, nous souhaitons dire ce qui, dans le projet tel qu'il est, questionne notre conscience :

- La **famille** est la cellule de base de la société. Pour les migrants, elle joue un rôle essentiel dans leur insertion. Il nous faut combattre toute mesure contribuant à l'affaiblir.
- Le **droit d'asile** a toujours été défendu par l'Eglise. Les mesures qui tendent à diminuer le soutien ou les garanties d'une procédure équitable sont inacceptables.
- L'intervention du **juge des libertés** est indispensable pour entendre la parole des personnes privées de liberté. Retarder cette intervention ou la limiter dans les lieux de plus grande fragilité contrevient à ce droit, y compris dans le cadre de la rétention administrative.
- L'**aide humanitaire** aux migrants en difficulté ne doit jamais être confondue avec l'activité délictuelle des « passeurs ».
- **Il serait regrettable que notre pays contribue à ce qu'on appelle la « fuite des cerveaux », dont les pays en voie de développement ont le plus grand**

besoin. [...]

Ce communiqué appelle 3 remarques :

1. Il tranche avec les déclarations intempestives de ces dernières semaines. La CEF, par la voix de cette commission, reconnaît (enfin) que le droit d'immigration est soumis au bien commun, ce qu'a toujours rappelé la Doctrine Sociale de l'Eglise. **A ce titre, il mérite d'être salué.**
2. Il rappelle les points exigés par l'Eglise : si la France décide d'accueillir des migrants, alors elle ne doit pas les séparer de leur famille (mais qu'est-ce qu'une famille pour des personnes habitués à la polygamie ?) ; il distingue le droit d'asile, par nature limité dans le temps, et l'immigration définitive, que l'Etat n'est pas obligé d'accepter ; enfin il rappelle le respect de la dignité humaine avec la mention du juge des libertés et de l'aide humanitaire.
3. Le point le plus intéressant, me semble-t-il, est le dernier mentionné : **les évêques demandent ainsi à ce que les travailleurs immigrés en provenance de pays pauvres ne soient pas acceptés, car leur départ nuit à leur pays.** On se souvient que, en 1981 déjà, Jean-Paul II avait écrit dans son encyclique *Laborem Exercens* que "**l'émigration est sous certains aspects un mal**". En effet, l'émigration prive le pays d'origine d'un travailleur, qui par l'effort de sa pensée et de ses mains, pourrait contribuer à l'augmentation du bien commun dans son pays, qui y a plus droit que le pays d'accueil.